

Conseil Municipal du 15 mai 2014

L'an deux mil quatorze et le quinze mai à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BARRIER Patrice.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf
Madame PETITJEAN Katya a donné pouvoir à Monsieur BARRIER Patrice.

Monsieur CHARTIER Thierry a été nommé secrétaire.

Date de convocation : 5 mai 2014

Le compte-rendu de la séance du 10 avril 2014 est lu et approuvé.

I – Budget Primitif 2014

Une présentation du budget primitif 2014, voté le 13 mars 2014, est faite au conseil municipal. En préambule, sont rappelés les 5 grands principes budgétaires qui régissent l'établissement des budgets des collectivités locales.

Le résultat de l'exercice 2013 est détaillé par grandes masses et comparé aux deux derniers exercices. Les ratios de l'épargne nette ou du coefficient d'autofinancement courant et la charge de la dette montrent la bonne situation de la commune par rapport à la strate de population.

Un état sur l'évolution de la masse salariale sera transmis ultérieurement.

Les grandes lignes du budget 2014 ayant servi de base à l'élaboration du budget en cours avec les opérations d'extension de la salle des sports et la restructuration de la mairie, ainsi que les principales ressources de fonctionnement que sont la fiscalité locale, le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et la Dotation Globale de Fonctionnement, ainsi que la situation finale estimée au 31 décembre 2014 sont explicitées. Cette situation, à fin 2014, est comparée avec les exercices 2011 à 2013.

Un graphique fait état de la diminution des annuités d'emprunts entre 2013 et 2014 permettant d'assurer le remboursement des emprunts à souscrire pour la restructuration de la mairie et l'extension de la salle des sports.

Enfin, le budget primitif 2014 est commenté sur les grands postes de fonctionnement et d'investissement.

II – Délibérations

➤ N° 60/2014 Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs

Le maire expose à l'assemblée que les articles 1650 et 1650A du Code Général des Impôts précise les conditions de mise en place des commissions communales des impôts directs.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, la commission est composée de 9 membres titulaires, le maire, membre de droit, et huit commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des contributions directes locales dans la commune et ayant des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Le conseil municipal décide de proposer les noms de 16 membres titulaires et de 16 membres suppléants afin de permettre la nomination par le Directeur des Services Fiscaux de 8 membres titulaires et de 8 membres suppléants, sous la présidence de Monsieur BARRIER Patrice, Maire :

	Titulaires		Suppléants	
Personnes domiciliées dans la commune	1	THOURAULT Sylvie	1	DAUBENFELD Nicole
	2	GA Thierry	2	ROYER Jean-Marc
	3	TIAFFAY Patrice	3	TESTARD Claire
	4	WATISSE Eric	4	VIELLARD Vincent
	5	ROULLÉ Annie	5	PIACENTINI Francine
	6	DUCHESNE Madeleine	6	PIGNOLET Cécile
	7	CHARTIER Thierry	7	TOURET Hélène
	8	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	8	MIZAC Bénédicte
	9	DESCHAMPS Isabelle	9	LEGER Pierre
	10	PETITJEAN Katya	10	PERRENOT Gilles
	11	HALLIER Vincent	11	BELLARD Jean-Louis
	12	BARRÈRE Céline	12	GUILLAUME Michel
	13	DA SILVA Karine	13	MAGNIER Gilles
	14	LECLERE Gérard	14	GILLET Claudine
Personnes non domiciliées dans la commune	15	BLONDEL Dominique	15	VALENTIN Jean-Loup
	16	NOTAIRE Pierre	16	ROUCOU Martine

➤ **N° 61/2014 Création de la commission « Urbanisme »**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, les articles L. 2121-29, L. 2121-21 et L. 2121-22, Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal, de formuler des avis mais qui ne disposent d'aucun pouvoir décisionnel,

Après en avoir délibéré, par quatorze voix pour et cinq voix contre,

Décide :

- De former la commission « Urbanisme »
- De ne pas procéder à une nomination au scrutin secret pour la nomination des membres. La commission pourra accueillir des membres hors du conseil municipal
- De nommer comme membres les conseillers suivants :

THOURAULT Sylvie	Membre
WATISSE Eric	Membre
CHARTIER Thierry	Membre
HALLIER Vincent	Membre
LECLERE Gérard	Membre
VIELLARD Vincent	Membre
PANNET Claude	Membre hors conseil municipal

➤ **N° 62/2014 Commission « Enfance – Education » Complétude**

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 48/2014 du 10 avril 2014 créant la commission « Enfance-Education »,

Considérant qu'il n'a pas été noté la participation de Mme DENHEZ Delphine,

Après en avoir délibéré, par dix-neuf voix pour,

Complète le tableau des membres de la commission comme suit :

Mme THOURAULT Sylvie	Vice-présidente
Mme PETITJEAN Katya	Membre
Mme DA SILVA Karine	Membre
<i>Mme DENHEZ Delphine</i>	<i>Membre hors conseil municipal</i>

➤ **N° 63/2014 Commission « Information - Communication » Complétude**

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° 50/2014 du 10 avril 2014 créant la commission « Information - Communication »,

Sur la proposition de M. Jean-Philippe CZUDAKIEWICZ,

Après en avoir délibéré, par dix-neuf voix pour,

Complète le tableau des membres de la commission comme suit :

M. CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe	Vice-président
M. TIAFFAY Patrice	Membre
Mme DUCHESNE Madeleine	Membre
Mme PETITJEAN Katya	Membre
Mme DAUBENFELD Nicole	Membre
<i>Mme TOUROLE Chantal</i>	<i>Membre hors conseil municipal</i>
<i>Mme GILLET Claudine</i>	<i>Membre hors conseil municipal</i>

➤ **N° 64/2014 Extension de la salle des sports – Lot n° 14 VRD – SAS Boituzat – Avenant n° 2**

Par délibération en date du 16 mai 2013, le conseil municipal a autorisé la signature des marchés à intervenir pour l'extension de la salle des sports et, entre autre, pour le lot n° 14 VRD avec la SAS Boituzat pour un montant HT de 212 000 €.

Un premier avenant d'un montant de 8 324 € HT, soit 3,92% du marché initial, a été notifié le 14 octobre 2013 pour la modification du réseau d'eaux usées, ce qui a porté le montant du marché à 220 324 € HT.

Le second avenant d'un montant de 5 040 € HT, soit 2,38% du montant du marché initial, correspond à la livraison partielle du parking avant la date du planning général d'exécution ; cette modification entraîne des fonds de forme pour assécher plus rapidement la plateforme.

Les avenants n° 1 et 2 génèrent une augmentation de 6,30% du marché initial et portent le nouveau montant du marché à 225 364 €..

La commission d'examen des offres réunie le 13 mai 2014 a émis un avis favorable à la signature de l'avenant n°2 au lot n° 14 – VRD du marché pour l'extension de la salle des sports.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Par voix dix-neuf pour,

Vu le marché passé le 17 juin 2013 avec l'entreprise SAS Boituzat pour les travaux de VRD dans le cadre de l'extension de la salle des sports,

Considérant la nécessité de réaliser certains travaux supplémentaires qui engendrent une modification du coût de l'opération tels que décrits dans le rapport de présentation du projet d'avenant,

- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 au lot n° 14 VRD du marché d'extension de la salle des sports,
- Précise que le présent avenant respecte l'enveloppe financière globale votée par le Conseil Municipal.

➤ **N° 65/2014 Réalisation d'un emprunt destiné au financement de la restructuration de la mairie (CRCA)**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L. 2121-29 et L. 2337-3,

Vu le budget primitif voté le 13 mars 2014,

Considérant le projet de restructuration de la mairie :

Coût Global :	1 454 000 €
Subvention Conseil Général :	113 980 €
Emprunt :	1 000 000 €
Autofinancement :	340 020 €

Considérant la possibilité des collectivités territoriales de recourir à l'emprunt pour financer leurs opérations d'investissement,

Considérant l'inscription de cette recette au budget de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par dix-neuf voix pour, décide :

- De contracter auprès du Crédit Agricole du Nord Est un emprunt de un million d'euros aux caractéristiques suivantes :
 - Montant : 1 000 000 €
 - Durée : 15 ans
 - Taux fixe : 3,45 %
 - Type d'amortissement : trimestrialités constantes
- de prévoir au budget les dépenses obligatoires au paiement des annuités (capital et intérêts) en fonction du plan d'amortissement prévu.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder au déblocage des fonds.

➤ **N° 66/2014 Réalisation d'un emprunt destiné au financement de la restructuration de la salle des sports (CDC)**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, les articles L. 2121-29 et L. 2337-3,

Vu le budget primitif voté le 13 mars 2014,

Considérant le projet d'extension de la salle des sports :

Coût Global (TTC) :	2 342 530 €
Subvention Conseil Régional :	174 080 €
Subvention Conseil Général	205 824 €
Subvention CNDS	170 000 €
Fonds de concours	200 000 €
Emprunt :	1 200 000 €
Autofinancement :	392 626 €

Considérant la possibilité des collectivités territoriales de recourir à l'emprunt pour financer leurs opérations d'investissement,

Considérant l'inscription de cette recette au budget de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par dix-neuf voix pour, décide :

- De contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de un million deux cent mille euros aux caractéristiques suivantes :
 - Durée de la phase de préfinancement : 3 à 12 mois
 - Durée d'amortissement : 20 ans

- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Index : livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 1,00%
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : progressif
- Taux de progressivité de l'amortissement : 0%
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0,06% (6 points de base) du montant du prêt
- de prévoir au budget les dépenses obligatoires au paiement des annuités (capital et intérêts) en fonction du plan d'amortissement prévu.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et à procéder au déblocage des fonds.

➤ **N° 67/2014 Désignation représentant C.L.E.C.T.**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu la loi n° 99/586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la délibération communautaire n° 2014-46 du 23 avril 2014 portant création au sein de Reims Métropole de la commission locale d'évaluation des transferts de charges au sens de l'article 1609 NONIES C IV du Code Général des Impôts,

Considérant que la commune de Taissy doit procéder à la désignation d'un membre au sein de cette commission,

Après dépouillement des votes,

Est désigné :

- M. Patrice BARRIER

III – Structures Intercommunales

Reims Métropole

Madame THOURAULT, vice-présidente à Reims Métropole, présente l'organisation de cette collectivité qui s'articule autour de 4 grosses commissions :

- 1^{ère} Commission : Ressources, administration générale et finances, contrôle de gestion et ressources humaines
- 2^{ème} commission : Développement économique, zones d'activités, tourisme, recherche et enseignement supérieur, insertion par l'économie
- 3^{ème} commission : Aménagement du territoire, développement durable et transport
- 4^{ème} commission : Services à la population.

Ces commissions, en séance une fois par mois, débattent sur les délibérations à soumettre au vote du bureau des maires qui se réunit tous les quinze jours.

Le conseil communautaire, quant à lui, est en assemblée tous les mois.

Madame THOURAULT est l'un des représentants de Reims Métropole au sein de :

- Du SIABAVE (syndicat d'aménagement du bassin de la Vesle)
- De l'Office de Tourisme
- Du Syndicat Mixte de Transport Suburbain

Elle fait également partie de la commission d'appel d'offres qui se réunit tous les 15 jours le mercredi après-midi.

En sa qualité de vice-présidente, elle a une délégation en matière de voirie, propreté, déneigement et fourrière. Elle aura, en outre, la charge de superviser le changement de prestataire au titre de la délégation de service public pour la gestion de la fourrière.

Elle commente ensuite les différentes compétences de Reims Métropole, listées dans les statuts validés par le préfet le 17 mai 2013,

- A titre obligatoire, en matière
 - de développement économique
 - d'aménagement de l'espace communautaire
 - d'équilibre social de l'habitat
 - de politique de la ville dans la communauté
- A titre optionnel, en matière
 - D'eau et d'assainissement
 - De protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- A titre facultatif ou supplémentaire, en matière
 - De lutte contre l'incendie (hors corps de sapeurs pompiers volontaires)
 - D'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation
 - D'aménagement
 - D'espaces publics
 - De nouvelles technologies d'information et de communication
 - D'archéologie préventive
 - Développement durable
 - De gestion des eaux

Enfin, elle donne des explications sur le vote de la baisse du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui concerne uniquement les communes historiques de Reims Métropole. Les nouvelles communes verront le taux passé à 7,08% en 2016.

IV – Commissions

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

Culture, Fêtes et Cérémonies

- Réunion le 22 avril pour l'organisation du 8 mai et du 14 juillet et réflexion sur le Téléthon.
- Inscription de la commune au programme des églises accueillantes en juillet et en août.

Conseil Municipal Enfants

- Réunion du 29 avril des conseillers mandatés au Conseil Municipal Enfants, en présence de son maire actuel, M. GA Corentin, pour la présentation de cet entité, les raisons de sa création, son rôle, son fonctionnement, les modalités de ses élections et ses actions. Prochaine élection à la rentrée de septembre 2014.

Voirie

- Réunion le 5 mai pour définir le but et le rôle de la commission, faire le point sur les dossiers en cours (travaux de mise en accessibilité de la voirie) et réflexions sur les projets à venir.
- Prochaine réunion le 23 juin.

Bâtiments

- Réunion le 13 mai pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux d'extension de la salle des sports et la restructuration de la mairie et sur la mise en accessibilité des établissements recevant du public communaux
- Visite programmée des bâtiments les samedis matins 21 et 28 juin.

Caisse des Ecoles

- Réunion le 6 mai pour, entre autre, le renouvellement du marché de restauration.

V – Questions Diverses

Le conseil municipal procède au tirage des jurés en vue de la constitution du jury d'assises pour 2015 et entame la préparation des permanences aux bureaux de vote pour les élections européennes.

En réponse à une question posée, l'envoi des comptes-rendus et des convocations par mail est confirmé.

Prochaines réunions de conseil :

Le 12 juin 2014

Le 3 juillet 2014

BARRIER Patrice	THOURAULT Sylvie	GA Thierry
TIAFFAY Patrice	WATISSE Eric	ROULLÉ Annie
DUCHESNE Madeleine	CHARTIER Thierry	CZUDAKIEWICZ Jean-Philippe
DESCHAMPS Isabelle	PETITJEAN Katya	HALLIER Vincent
BARRÈRE Céline	DA SILVA Karine	LECLERE Gérard
DAUBENFELD Nicole	ROYER Jean-Marc	TESTARD Claire
VIELLARD Vincent		

